



RÉGION ACADÉMIQUE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des examens et concours

Bureau DEC 5

Arrêté n° : **318** portant ouverture du CAPPEI
par la voie de la VAEP session 2023.

Mamoudzou, le 25 août 2022

Le Recteur de Mayotte

Vu le décret n°2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée.

Vu l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI).

Vu la circulaire n°2017-026 du 14 février 2017 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI).

Vu la circulaire du 12 février 2021 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)

Vu le décret du 6 janvier 2020 portant nomination du M. Gilles HALBOUT, professeur des universités, en qualité de recteur de la région académique de Mayotte, recteur de l'académie de Mayotte.

ARRETE

Article 1 : Une session de la certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive, par la voie de la validation des acquis de l'expérience professionnelle, sera ouvert au titre de l'année 2023.

Article 2 : Calendrier :

- Inscription du **jeudi 1^{er} septembre 2022 au 30 septembre 2022** ;
- Date limite de réception du livret 1 est fixée au vendredi **30 septembre 2022** ;
- Date limite de réception du livret 2 est fixée au **10 décembre 2022** ;
- Entretien avec le jury aura lieu du **23 janvier 2023 au 17 février 2023** ;
- Les résultats d'admission seront publiés le **lundi 23 février 2023**.

Article 3 : Le Secrétaire général du Rectorat de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Recteur
Gilles HALBOUT
Le Recteur

